

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 32/2021

le 8 décembre 2021

Réaménagement et sécurisation du chemin du Cèdre

10.03-2111-PAD-rc-Comm32-Interpellation-Costanzo-Vitesse-chemin-cedre.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Donnant suite à l'interpellation de M. Julien Costanzo (PSDG) « Pour une limitation de vitesse au chemin du Cèdre » et à la réponse municipale N° 10/2021, nous vous informons que la Municipalité a décidé de réaliser un projet de réaménagement et de sécurisation du chemin du Cèdre. Celui-ci prévoit la création d'une bande piétonne longitudinale, d'un contre-sens cyclable et de diverses autres mesures ayant pour but de sécuriser les piétons et les cyclistes et de limiter la vitesse des automobilistes.

Ce projet se veut être une réponse rapide et économique vis-à-vis des préoccupations des riverains et des usagers. À moyen terme, la mise en œuvre du Plan directeur de la mobilité, actuellement en cours d'élaboration, permettra de compléter ces mesures, le cas échéant.

La vitesse des automobilistes sera par ailleurs analysée après l'exécution de ces nouveaux aménagements afin de vérifier si une zone 30 km/h peut être envisagée sur ce tronçon.

L'exécution des divers travaux de marquages étant dépendante des températures (min. 5 °C), ce projet sera concrétisé dès que possible.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :


Sandra Glardon

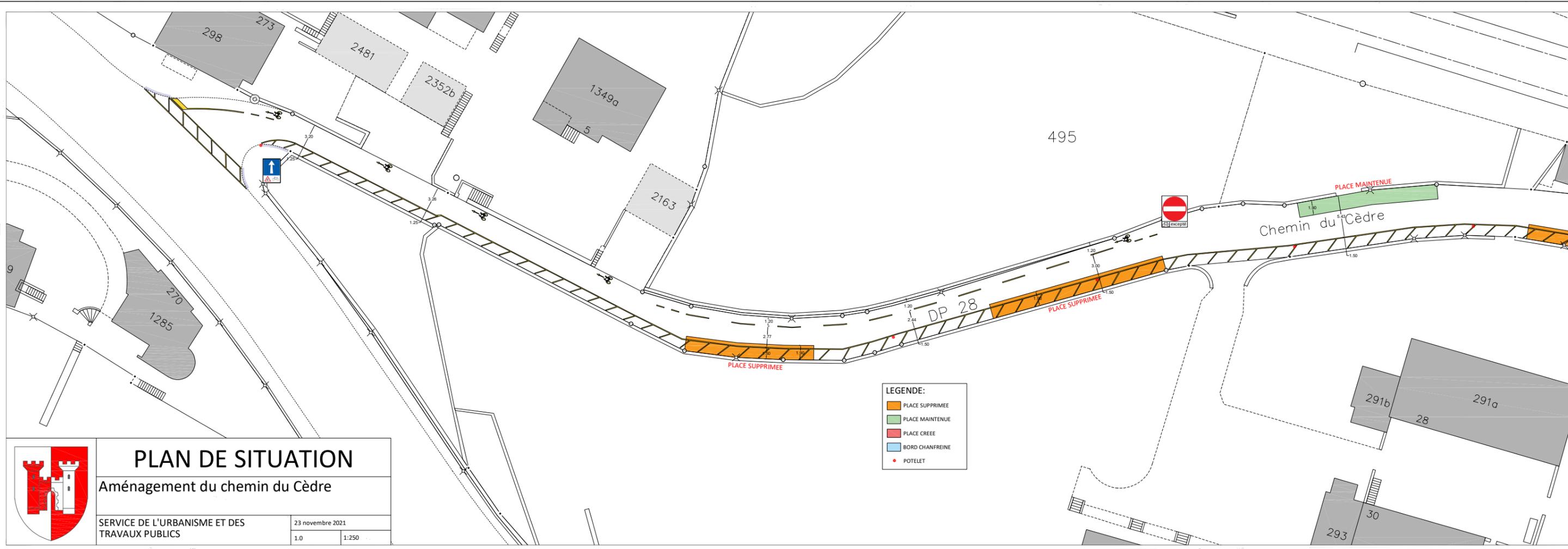

Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- Plan du projet

Adopté par la Municipalité le 22 novembre 2021



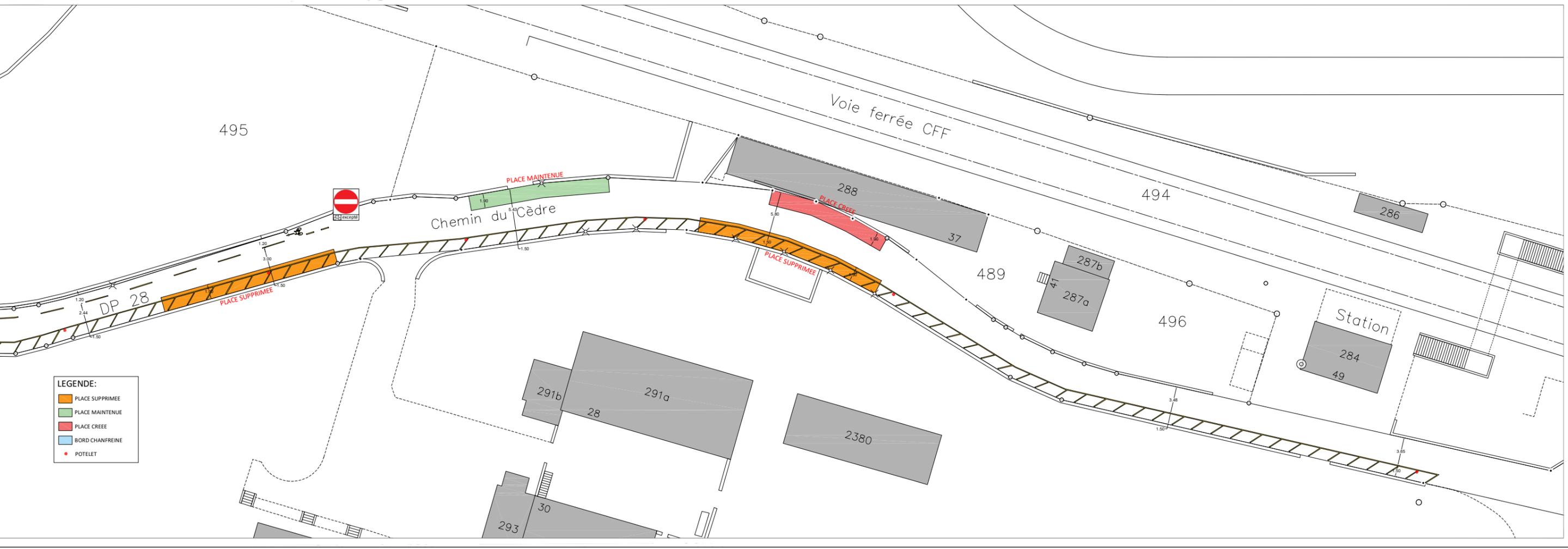


PLAN DE SITUATION

Aménagement du chemin du Cèdre

SERVICE DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

23 novembre 2021
1:0 1:250



LEGENDE:

- PLACE SUPPRIMEE
- PLACE MAINTENUE
- PLACE CREEE
- BORD CHANFREINE
- POTELET